

Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage départemental de la RD 626 à Mimizan (40), lieu-dit « Pont Rouge »

Sur le littoral landais, le seuil du « Pont Rouge » constituait le 1^{er} obstacle à la montaison des anguilles sur le courant de Mimizan (3,5 m de chute), point de passage obligé pour rejoindre le système des lacs du Born à très fort potentiel écologique.

Le Département des Landes, propriétaire de l'ouvrage, a donc construit 2 passes à anguilles afin de rétablir la continuité pour cette espèce emblématique et reconnue internationalement en danger.

Profitant de ces travaux, une rampe mixte (passe à poissons et rampe à canoës) a également été bâtie afin de valoriser le patrimoine touristique local et de développer de manière raisonnée les sports de nature, tout en conciliant un environnement partagé entre l'Homme et la Nature.



Carte de localisation

Maître d'ouvrage : Département des Landes

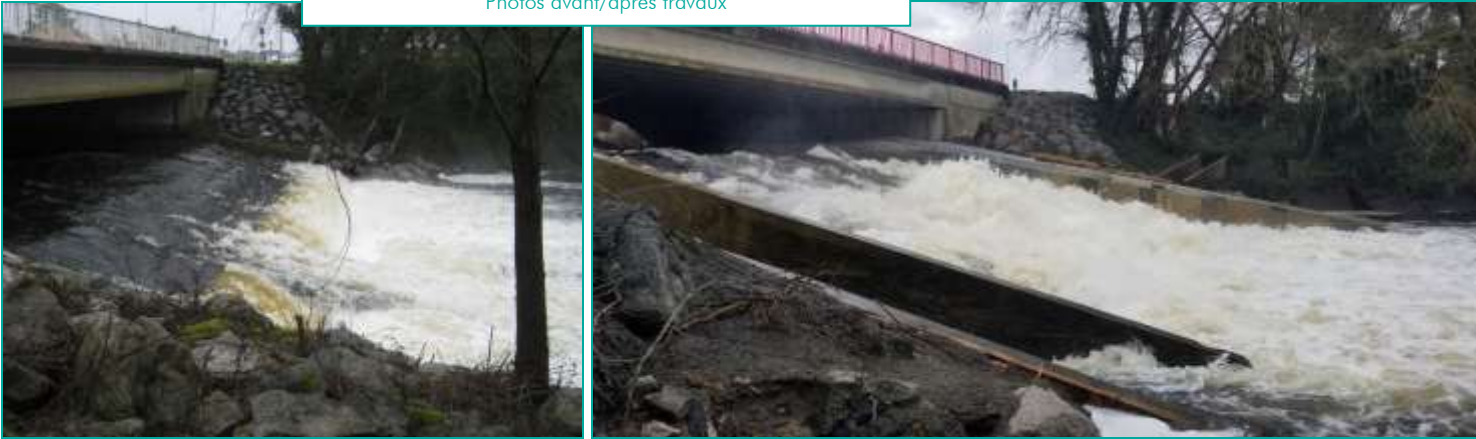
Entreprises : SEGI/ACOGEC (maître d'œuvre) / Elyfec (CSPS) / BTPS Pays Basque-Adour (Travaux)

Période de réalisation et durée des travaux : Année 2022 (mai à décembre) avec interruption estivale

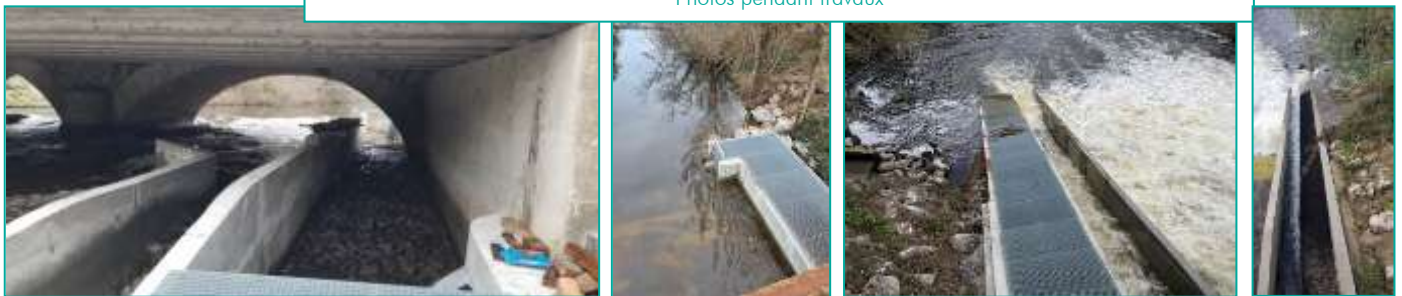
Objectifs de l'action :

- Protéger la biodiversité, et notamment l'anguille, espèce cible prioritaire et protégée
- Ne pas aggraver les niveaux d'eau en crue pour préserver les enjeux situés à proximité
- Valoriser l'environnement et créer un outil de loisir nautique doux pour répondre à la demande

Photos avant/après travaux




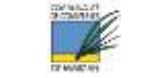


Photos pendant travaux



Crédits photos : Nicolas MENGIN (1-2-4) / Nicolas BOURG (3-5-6)

Coût total et financements du projet : 300 000.00 € HT, dont 270 000 € environ de travaux, financés à 80%

Partenaires financiers					
Europe - FEDER		24,32 %	Région Nouvelle-Aquitaine		4,61 %
Agence de l'eau Adour-Garonne		46,21 %	Communauté de communes de Mimizan		4,86 %

Descriptif technique des travaux réalisés :

Passé à anguilles rive droite (L = 18 m ; l = 1,62 m ; dévers 62% ; brosses Fishpass 14 mm ; muret latéral pour assurer le fonctionnement jusqu'à 3 fois le module) - ~ 73,5 k€ HT

Passé à anguilles rive gauche (L = 18 m ; l = 1,7 m ; dévers 50% ; brosses Fishpass 14 mm ; prolongé en amont d'un chenal empierré (L = 21 m) avec ouverture latérale et grille à entrefers pour assurer le fonctionnement jusqu'à 3 fois le module) - ~ 90,5 k€ HT

Rampe mixte canoës/poissons (L = 20 m ; l = 1,4 m ; pente longitudinale de 16,8% ; ralentisseurs hydrauliques en chevrons chêne 10x10 cm ; entonnement par un mur de 4 m à 45°) - ~ 63 k€ HT

S'agissant d'un ouvrage routier, en l'absence de certaines informations structurelles, des missions complémentaires ont dû être réalisées (topographie, expertises subaquatiques...) au stade « études ». Malgré tout, il a fallu adapter le projet en fonction de certaines découvertes au moment de la déconstruction du radier (fosse aval plus profonde que prévue, présence de lambourdes et palplanches structurelles...). Le montant initial du marché de travaux a ainsi été réévalué à la hausse de près de 25%.

Informations sur les aspects administratifs :

Le courant de Mimizan étant classé liste 1 et liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, le Pont Rouge était un ouvrage prioritaire. L'ensemble des partenaires institutionnels, financiers et locaux ont été associés dès les études. Une autorisation de travaux a été délivrée sur présentation auprès des services de l'Etat d'un porter à connaissance du projet (incluant les études techniques co-élaborées avec la DDTM, l'OFB et la FFCK), dont une notice d'incidence Natura 2000.

Documents disponibles :

Une petite vidéo a été réalisée durant les travaux par le service communication du Département <https://www.xlandes-info.fr/videos/video/pour-une-cohabitation-douce-entre-hommes-et-nature>

Perspectives pour la gestion de l'ouvrage :

Aucun suivi spécifique n'a été mis en place. L'obstacle était préalablement très difficilement franchissable pour les anguilles et totalement bloquant pour les autres espèces. Aujourd'hui, il est parfaitement franchissable pour l'espèce cible et des mulots, autrefois bloqués en aval du seuil, ont déjà été aperçus dans la rampe mixte, les chevrons bois servant à la fois de glissière pour la descente des canoës mais aussi de ralentisseurs hydrauliques pour la montaison des poissons nageant.

En outre, concernant l'entretien, une convention est en cours de réflexion avec le syndicat de rivière local pour qu'il l'assure pour le compte du Département.

Pour l'usage nautique, les acteurs locaux doivent s'emparer de l'outil en créant un itinéraire qui puisse être classé au Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

Commentaires : Le chantier a été interrompu durant l'été, la circulation des engins étant problématique lors des fortes fréquentations touristiques. L'ouvrage étant soumis à la marée, l'entreprise a dû adapter sa méthodologie et son planning quotidien. Sur la base de l'étiage sévère de 2022, les services de l'Etat ont demandé des modifications du projet en cours d'opération afin d'assurer l'efficacité des passes à des débits plus bas que ceux modélisés initialement. Au-delà des aspects financiers, les contraintes techniques et structurelles du seuil, qui supporte un pont routier, n'ont pas permis de répondre à toutes ces exigences. Des solutions alternatives ont toutefois pu être trouvées conjointement (abaissement de la passe aval pour augmenter la lame d'eau à l'étiage, suppression d'un bajoyer interne pour élargir le chenal et réduire ainsi l'accélération induite des vitesses à haut débit).

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

Nicolas MENGIN, Service Milieux Aquatiques - Direction de l'Environnement - Département des Landes - nicolas.mengin@landes.fr - 05.58.05.40.08